



16



SNUipp65 BP 841 65008 Tarbes Cedex
Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
Tel : 05 62 34 90 54 Fax : 05 62 34 91 06
Email : snu65@snuipp.fr Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

comme vous avez pu le constater, la campagne pour les élections professionnelles a débuté.

enseignants titulaires, PEStagiaires et personnels contractuels de droit public, vous êtes appelés à élire vos représentants aux 2 Comités Techniques (Comité Technique Ministériel et Comité Technique Académique).

Ces Comités sont consultés sur les moyens attribués à l'école. Ce sont ces 2 instances qui ont à débattre sur les dotations en postes pour les académies au CTM, et pour les départements au CTA. Du résultat de ces scrutins dépend la composition du CTD qui travaillera sur la carte scolaire des Hautes-Pyrénées. Ce sont les Fédérations ou Confédérations qui présentent des listes pour ces scrutins.

enseignants titulaires, vous êtes également appelés à élire vos représentants aux 2 Commissions Administratives Paritaires (Commission Administrative Paritaire Ministérielle et Commission Administrative Paritaire Départementale). Ces Commissions sont consultées pour tout ce qui concerne la gestion des personnels. Ce sont les Syndicats de chaque corps qui présentent des listes pour ces scrutins.

personnels contractuels de droit public, vous êtes également appelés à élire vos représentants à 1 des 3 Commissions Consultatives Paritaires (chaque CCP concerne des missions différentes). Ces Commissions sont consultées pour tout ce qui concerne la gestion des personnels. Ce sont les Syndicats de chaque corps qui présentent des listes pour ces scrutins.

Dans ces différentes instances, vos représentants défendent des propositions, des règles et des objectifs qui dessinent un projet pour le système éducatif de notre pays et pour ses personnels.

Du résultat de ces scrutins dépendent les moyens de fonctionnement qui sont attribués à chaque organisation syndicale pour travailler à l'information, à l'accompagnement et à la défense des personnels et de l'école.

Quel que soit votre choix, voter à ces scrutins, c'est donner du poids à vos représentants pour qu'ils puissent négocier et éventuellement s'opposer aux décisions du pouvoir en place.

Quel que soit votre choix, voter à ces scrutins, c'est aussi et surtout une façon de lutter, de combattre des décisions politiques.

Quel que soit votre choix, voter à ces scrutins, c'est aussi et surtout dire au gouvernement que vous ne vous laissez pas faire !

Quel que soit votre choix, voter à ces scrutins, c'est aussi empêcher les politiques de s'emparer de l'absention pour remettre en cause le principe de l'élection des représentants des personnels au suffrage direct.

Voilà pourquoi votre participation à ces élections est indispensable que vous soyez syndiqué ou non !

Pour pouvoir voter, il faut impérativement que vous ayez en votre possession votre identifiant de vote. Si vous ne l'avez pas récupéré le 12 octobre au soir, vous ne pourrez pas voter. La notice qui vous a été délivrée dans votre école par la directrice ou le directeur ou chez l'IEN pour les RASED, est indispensable pour que vous puissiez vous exprimer. Les titulaires mobiles, les personnels absents ou en congé recevront cette notice à leur domicile fin septembre ou début octobre.

**N'hésitez pas à contacter le SNUipp.FSU65 pour toute difficulté ou question à ce sujet.
cordialement**

joëlle noguère